



Les différentes formules pour la proposition d'une médaille ou d'une récompense

Les propositions de médailles ou récompenses, sont attribuées en vue d'honorer les animateurs de nos associations, qui se dévouent de façon exemplaire dans l'intérêt général. Elles seront remises chaque année, en séance, lors du congrès national ou lors d'occasions exceptionnelles.

Il est rappelé ci-après les différentes formules qui sont à votre disposition :

1 - Les décorations ou récompenses externes à la FNASCE

a - La médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif

Chaque président d'ASCE a la possibilité de formuler des propositions de décorations par lettre adressée à la Direction départementale de la Cohésion sociale. Sur instruction de cette administration, un dossier est ensuite présenté. Il comporte essentiellement un curriculum vitae pour chaque personne proposée. Celui-ci doit mentionner, en particulier, les principales actions du candidat en faveur de la vie associative, pour l'ASCE ou pour d'autres organismes.

Le Ministre décide ensuite des attributions de décorations deux fois par an : le 1er janvier et le 14 juillet. Il faut attendre environ un an pour que la décision soit prise. La médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif comporte trois niveaux : bronze, puis 5 ans plus tard, argent et 5 ans après la médaille d'or.

b - Les Palmes Académiques peuvent aussi être attribuées sur proposition du président d'une ASCE, mais nous attirons votre attention sur le fait que cette distinction est difficile à obtenir car elle concerne principalement les enseignants.

La Croix de Chevalier des Arts et des Lettres peut être demandée également.

c - L'Ordre National du Mérite ou la Légion d'Honneur peuvent être demandés enfin, dans des circonstances exceptionnelles, mais l'intervention de l'administration ou d'un élu semble indispensable.

d - Des propositions peuvent être faites dans des cas particuliers.

2 - Les récompenses au niveau de la FNASCE

Les propositions de récompenses ci-dessous doivent répondre aux critères définis en annexe II.

a - Une plaquette commémorative

Une plaquette commémorative de la FNASCE peut être remise, de façon ponctuelle par un membre du bureau fédéral, pour honorer un animateur d'ASCE particulièrement méritant.

Cette récompense doit être demandée avec un dossier à l'appui. Elle reste limitée à des cas exceptionnels tels que : le départ volontaire du comité directeur fédéral, anniversaire de présidence, etc. Les demandes doivent être formulées trois mois avant la manifestation envisagée.

b - Une médaille de la FNASCE

La fédération nationale a créé une médaille. Elle peut être attribuée de façon limitée à certains responsables d'ASCE dont l'activité est largement reconnue. Elle est remise chaque année, en séance, lors du congrès national ou lors d'occasions exceptionnelles. Un dossier spécifique sera constitué pour chaque candidature. Le comité directeur fédéral peut aussi décider d'attribuer des médailles. Un avis au préalable sera demandé par courrier.

c - Une lettre de félicitations

Une lettre de félicitations, d'encouragements, de reconnaissance, de soutien, etc, est remise à une ASCE ou à une personne pour des actions menées dans le cadre d'une activité particulière, de façon ponctuelle.

Les possibilités de lettre sont sans limite. Chacun peut proposer à la référente "médailles", à la vue d'un fait remarquable, une citation fédérale. Cette forme de reconnaissance permet de mettre à l'honneur des personnes ou des ASCE qui aident à promouvoir un dynamisme et un esprit amicaliste dans le service d'appartenance et à l'extérieur.

3 – Autres cas

Le comité directeur fédéral peut, dans certains cas, formuler des propositions concernant des responsables d'ASCE. Il prendra contact au préalable, avec le président de l'ASCE concernée. A la demande d'une ASCE, le comité directeur peut aussi proposer, au titre de la FNASCE, des animateurs d'ASCE ou appuyer la demande d'une ASCE auprès de l'administration concernée.

Dans tous les cas énoncés ci-dessus, un dossier doit être adressé à Maryse GARANDEAU par mail à : maryse.garandeaue@equipement-agriculture.gouv.fr

Nous nous tenons à votre disposition, pour tout renseignement complémentaire, en vous précisant qu'il n'est pas souhaitable de présenter plus d'une proposition par ASCE, pour garder toute sa valeur à cette distinction.

En outre, afin de ne pas assister à une inflation de ces récompenses, une commission interne au comité directeur de la FNASCE établira, à partir de vos propositions, la liste des ascéistes à honorer.

Chaque récompense sera remise au récipiendaire lors d'un congrès, de journées DASCE ou d'autres manifestations ou en cas d'absence, à son président d'URASCE qui aura la charge de la lui remettre lors d'une réunion régionale.

Une lettre sera envoyée au chef de service concerné, pour que la hiérarchie soit informée de la reconnaissance fédérale nationale.

Les présidents d'ASCE qui auraient fait parvenir leurs propositions en cours d'année n'auront pas à renouveler leur demande, dans la mesure où les propositions auront été présentées dans les formes spécifiées.

 Toute demande de proposition incomplète ne sera pas prise en compte.

